

L'Eglise et la franc-maçonnerie : Une radicale incompatibilité

Publié le 1 novembre 2003
R.P. Joseph (Abbé de Cacqueray)
7 minutes

La franc-maçonnerie est actuellement partout. Il ne se passe pas de semaine sans qu'un quotidien ou une revue ne consacre un dossier à ce sujet. La franc-maçonnerie a particulièrement connu le devant de la scène, ces dernières années, en raison des « affaires » et scandales financiers dans lesquels des « frères » sont activement mêlés. D'un autre côté, l'évolution politique et sociale a poussé les obédiences à multiplier les interventions sur la laïcité, sur la bioéthique, sur la défense de la République, etc.

Le sommet de ce « retour en grâce » de la maçonnerie a été orchestré récemment par la réception solennelle de toutes les obédiences françaises par le Président de la République et les principaux ministres, sous le bien léger prétexte du 275 anniversaire de la franc-maçonnerie.

Parallèlement, une véritable offensive de charme en direction des catholiques a été lancée, tant par la maçonnerie elle-même que par ses compagnons de route, en particulier les grands journaux qui donnent le ton (Le Monde, le Figaro).

Il s'agit de laisser entendre ou de faire croire que la franc-maçonnerie, ou du moins certaines obédiences maçonniques, ne sont plus rigoureusement incompatibles avec l'Eglise catholique, pour divers prétextes ou raisons (prétendu abandon de l'anticléricalisme ou du secret maçonnique, par exemple).

Cette campagne insidieuse touche d'autant plus les âmes faibles et peu éclairées que le discours de l'Eglise officielle a largement perdu de sa netteté, de sa clarté. La période du concile et de l'après-concile a laissé croire (comme pour la contraception et d'autres sujets analogues) que tout allait changer désormais, et qu'il serait ainsi possible d'être franc-maçon (spiritualiste, soulignait-on) et catholique.

L'affaire du Code de droit canonique de 1983 n'a fait qu'ajouter à la confusion. Pour des raisons diverses, certaines strictement techniques et canoniques, d'autres franchement plus douteuses, la condamnation explicite de la franc-maçonnerie, sanctionnée par l'excommunication, a été supprimée et remplacée par une formule vague. Certes, le cardinal Ratzinger a tenté, par une déclaration de 1983, de revenir sur cet abandon, mais une déclaration n'aura jamais la force d'un canon.

De son côté, l'épiscopat français ne cesse de lancer des signes en direction de la maçonnerie, notamment lorsque des évêques sont reçus en « tenue blanche ». Ce fut d'abord le cas d'évêques considérés comme de gauche, tels Mgr Pezeril et Mgr Gaillot. Puis ce fut le cas d'évêques réputés modérés, comme Mgr Thomas. Enfin, tout récemment, cela a été le cas de Mgr Vingt-Trois, un évêque classé « conservateur » et dont on sait qu'il ne fait rien sans l'approbation du cardinal Lustiger.

Or, cette nouvelle offensive de charme de la maçonnerie, soutenue par les compagnons de route et ne rencontrant pas, du côté du magistère officiel comme de la hiérarchie, une opposition suffisamment claire et tranchée, ne peut en aucune manière altérer la vérité, celle que des dizaines d'encycliques et de lettres apostoliques ont affirmée depuis 1738 : il y a une incompatibilité radicale et définitive entre la foi catholique et l'idéologie maçonnique (quelle que soit la loge ou l'obédience), donc une incompatibilité entre la vraie vie chrétienne (la vie selon la grâce) et l'appartenance à la franc-maçonnerie.

Un franc-maçon qui se prétend ou se veut catholique, quelles que soient les contorsions des uns et des autres, malgré les sophismes et les rideaux de fumée, est en état de péché grave contre la foi, et à ce titre ne peut accéder à la communion. En d'autres termes, tant qu'il reste franc-maçon, il est « excommunié ».

Abbé Régis de CACQUERAY-VALMENIER
Supérieur du District de France

Le Christ et le clergé franc-maçon

Une vision du Padre Pio (In la « Lettre aux amis de saint François » n° 20 - 19 mars 2003)
« Combien de nos malheureux frères [dans le sacerdoce] répondent à son amour en se jetant à bras ouverts dans l'infâme secte des francs-maçons ! »

Vendredi matin (28 mars 1913), Jésus m'apparut alors que j'étais encore au lit. Il était en bien piteux état, méconnaissable. Il me montra une foule de prêtres réguliers et séculiers, dont plusieurs dignitaires de l'église ; parmi eux, certains célébraient, d'autres se paraient de leurs ornements sacerdotaux ou les enlevaient.

La peine qu'il éprouvait me faisait mal et je demandai à Jésus la raison de sa souffrance. Je n'obtins pas de réponse. Il continuait, le regard horrifié, de fixer ces ecclésiastiques. Comme s'il était las de regarder, il leva les yeux sur moi et je découvris avec effroi que deux larmes coulaient sur ses joues. Il se détourna de tous ces prêtres avec une expression de dégoût et s'écria « Bouchers ! »

Puis, s'adressant à moi : « Mon fils, ne crois pas que mon agonie n'ait duré que trois heures, non, à cause des âmes que j'ai le plus comblées de bienfaits, elle durera jusqu'à la fin du monde. Pendant le temps de mon agonie, il ne faut pas dormir, car mon âme a besoin de quelques larmes de pitié humaine. Hélas, les hommes me laissent seul sous le poids de leur indifférence. L'ingratitude et le sommeil de mes ministres rendent mon agonie plus pénible.

Hélas ! Comme ils répondent mal à mon amour ! Ce qui m'afflige le plus, c'est qu'à leur indifférence, ils ajoutent mépris et incrédulité. Que de fois j'ai été sur le point de les foudroyer, si je n'avais été retenu par les anges et les âmes qui me sont acquises... écris à ton père spirituel en lui relatant tout ce que tu as vu et entendu de moi ce matin. Dis-lui de communiquer ta lettre au père provincial...

Je ne pourrai jamais révéler à qui que ce soit ce que Jésus me révéla par la suite. Cette apparition déclencha en moi tant de douleurs morales et physiques que je restai prostré toute la journée. J'aurais cru mourir si Jésus ne m'avait alors relevé... Comme Jésus a raison de se plaindre de notre ingratitude ! Combien de nos malheureux frères [dans le sacerdoce] répondent à son amour en se jetant à bras ouverts dans l'infâme secte des francs-maçons ! Prions pour eux, afin que le Seigneur les illumine et touche leur cour...

1 - Lettre du Padre Pio au Père Agostino, du 7 avril 1913 ; RECUEIL DE LETTRES (1910-1922), traduction d'Yves d'Horrer, Paris, Téqui, 2001, p. 344-346.

Décès de l'abbé Jean-Claude DESBROSSE

Le faire part de décès de l'abbé Jean-Claude DESBROSSE paru dans le carnet du jour du Figaro du 9 décembre 1999...

« Autun. »

« On nous prie d'annoncer le retour à l'Orient éternel de l'abbé Jean-Claude DESBROSSE, prêtre du diocèse d'Autun, Châlon et Mâcon. »

« La messe de funérailles a été célébrée le samedi 4 décembre, en la cathédrale d'Autun. »

« En vertu d'une autorisation accordée en 1980 par l'autorité ecclésiastique, l'abbé Desbrosse était membre, depuis cette date, de la Grande Loge Nationale Française. Il est entré au souverain grand comité de cette obédience en 1994. Il fut membre, plus spécialement des respectables loges suivantes : Atlas 171 (Neuilly), Gislebertus 478 (Autun), Trafalgar 223 (Edimburgh). Il fut également dignitaire de la Grande Loge des maîtres maçons de marque de France, membre de la loge de marque Augustodunum 28 (Autun). Il fut aussi dignitaire des grands chapitres de la Sainte et Royale Arche de Jérusalem de France, d'Ecosse et de l'Etat d'Israël. Il était encore membre du grand prieuré d'Ecosse des chevaliers du Temple et de Malte. Cependant, c'est dans l'ordre Royal d'Ecosse qu'il trouva ses plus grandes joies maçonn-

niques. Il se recommande à la prière de ses frères, compagnons et chevaliers. »